

**SAINT-MARTIN-
DES-NOYERS**

MART'HEBDO

N°218 – 14 FEVRIER 2025



Le comité des fêtes vous invite à sa

**fête de la bière
le 22 février à 21h00
à la salle « les Noyers »**

Ouvert à tous !

Les activités du centre de loisirs sont placées sous le thème du western pendant ces vacances scolaires de février.



Par arrêté n°2025-02 en date du 31 janvier 2025, la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet arrêté de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Chantonnay.

Les principales caractéristiques des évolutions apportées par le projet de PLUi révisé sont les suivantes :

- création d'un secteur Uv sur la zone A correspondant à 5 secteurs de villages ;
- suppression de zones 1AUe (équipements) motivée par un reclassement en 1AUh (habitat) pour une et en Ue (centre aquatique Odyss) pour l'autre ;
- changement d'emplacement de la zone 1AUx des Fours à Saint-Martin-des-Noyers, sans modification de surface et avec adaptation de l'OAP ;
- création de STECAL Ntp, ;
- modification d'OAP sectorielles « habitat » et de l'OAP thématique « Économie » (friches) ;
- phasage des zones AU comme mesure complémentaire de maîtrise du rythme de développement pour l'habitat ;
- toilettage du règlement écrit et ajustements ponctuels du règlement graphique

**Cette enquête est ouverte pendant 33 jours consécutifs du :
lundi 24 février à 14h au vendredi 28 mars 2025 à 17h**

**Permanence du commissaire enquêteur à
St Martin-des-Noyers :**

**Lundi 3 mars
9h00—12h00**